

Engager un changement des politiques migratoires

Les cinq propositions phares de La Cimade

1

OUVRIR DAVANTAGE DE VOIES LÉGALES D'ACCÈS AU TERRITOIRE EUROPÉEN ET PERMETTRE UN ACCÈS INCONDITIONNEL POUR LES PERSONNES BLOQUÉES AUX FRONTIÈRES EXTÉRIEURES.

Les politiques migratoires européennes visent principalement et avant tout à empêcher l'arrivée de personnes étrangères sur le territoire européen : politique de visas restrictive, accords avec les pays tiers pour sous-traiter le contrôle des personnes en exil vers l'Europe, centres de « tri humain » (*hotspots*) dans les premiers pays d'entrée... Malgré la multiplication, année après année, des drames et des morts, une Europe forteresse qui n'a toujours pas changé de logique politique.

2

EN MATIÈRE D'ASILE, ÉLARGIR LES CRITÈRES QUI OUVRONT DROIT AU STATUT DE RÉFUGIÉ POUR PRENDRE EN COMPTE LES NOUVELLES CAUSES D'EXIL FORCÉ, ET METTRE EN PLACE UN SYSTÈME D'ASILE EUROPÉEN COMMUN QUI GARANTISSE LE PLEIN RESPECT DE LA CONVENTION DE GENÈVE, UN ACCUEIL DIGNE DANS TOUS LES PAYS ET LE LIBRE CHOIX DE DESTINATION POUR LES PERSONNES EN QUÊTE D'ASILE.

Aujourd'hui, le statut de réfugié est réservé aux personnes qui remplissent les critères de la Convention de Genève de 1951. Une protection moindre existe, la protection subsidiaire. Les critères d'attribution d'une protection internationale doivent être élargis pour inclure la protection subsidiaire, le respect des droits proclamés par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et la protection des personnes en exil pour des raisons climatiques.

En France, l'empilement des dispositifs d'accueil dédiés aux demandeurs d'asile et le nombre de places insuffisantes au regard des besoins pourtant connus des pouvoirs publics conduisent à ce que nombre de demandeurs d'asile dorment à la rue.

3

SUPPRIMER LA CATÉGORISATION DES TITRES DE SÉJOUR EN CRÉANT UN TITRE UNIQUE AUTORISANT À TRAVAILLER, ET ABANDONNER LA LOGIQUE DE L'IMMIGRATION SÉLECTIVE POUR FAVORISER UN DROIT AU SÉJOUR FONDÉ SUR LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX.

Réforme après réforme, les situations dans lesquelles les personnes étrangères ont droit au séjour en France ne cessent de se subdiviser, avec des conditions toujours plus strictes et des titres de séjour toujours précaires (titres de séjour de moins d'un an, raréfaction des titres de séjour de 10 ans). Les situations où les personnes étrangères sont maintenues dans la précarité avec des titres de séjour sans droit au travail sont fréquentes. L'immigration pour motifs familiaux est stigmatisée depuis 2003 comme une immigration « subie ».

4

SUPPRIMER TOUTES LES FORMES D'ENFERMEMENT SPÉCIFIQUES AUX PERSONNES ÉTRANGÈRES.

La France enferme chaque année entre 45 000 et 50 000 personnes étrangères dans les centres et lieux de rétention administrative dans le but de les expulser du territoire français. Ces dernières années, moins d'une personne sur deux a finalement été expulsée, mais toutes sont marquées par cet enfermement administratif traumatisant. Parmi elles, des familles, des personnes qui encourent des risques en cas de renvoi dans leur pays d'origine, des malades, trop de personnes placées abusivement ou illégalement. Aux lieux d'arrivée sur le territoire français (aéroports, gares, etc.), les zones d'attente pour les personnes étrangères dont l'entrée est refusée engendrent également leur lot d'enfermements de mineurs, de personnes en quête d'asile ou de séparation de familles.

Aucune personne étrangère ne devrait être privée de liberté au seul motif qu'elle ne dispose pas des bons papiers administratifs.

5

DÉFENDRE LA SOLIDARITÉ COMME UNE VALEUR FONDAMENTALE : ELLE DOIT ÊTRE ENCOURAGÉE PAR LES RESPONSABLES POLITIQUES ET NON CRIMINALISÉE.

Depuis deux ans, les associations ont recensé en France plus d'une vingtaine de cas de poursuites de personnes du fait d'un acte de solidarité avec des personnes étrangères en situation irrégulière (hébergement, participation à une manifestation, etc.).

L'expression de la solidarité est toujours légitime quand il s'agit de protéger la vie, la dignité ou les droits fondamentaux d'êtres humains, quels que soient leur nationalité ou leur statut administratif.